

Approuvé à l'unanimité.

aux Tennis de l'Orangerie.

Les Tennis de l'Orangerie ont été aménagés en 1956, mais la partie comprise entre les courts et l'avenue E. Fola n'a jamais été terminée. Il s'avère indispensable de réaliser le parking intérieur prévu à l'origine. Les voitures des joueurs stationnées avenue E. Fola dans une partie rétrécie créent une gêne et un danger pour la circulation.

L'aménagement du parking nécessite un nivellement général du terrain de façon à raccorder les deux accès à la voirie existante.

Le parking permettra de garer 14 voitures.

Le sol sera réalisé par empierrement avec goudron, des plantations de haies et un massif décoratif sont prévus.

Le coût de la dépense est estimé à 1.400.000 francs mais une importante partie des travaux pourra être réalisée par les ouvriers municipaux.

XI.

Le Conseil Municipal

Sur l'avis de la Commission des Travaux

Sur l'avis de la Commission des Finances

Sur les plans présentés

décide

- De créer un parking intérieur aux Tennis de l'Orangerie tel que prévu sur les plans présentés.

- Que les travaux seront réalisés au maximum par les ouvriers municipaux.

- de procéder à des appels d'offres pour les travaux nécessitant l'intervention obligatoire d'une entreprise.

- d'autoriser éventuellement M^{rs} Maire à signer les marchés devant intervenir.

- que la dépense sera imputée chap. XIX, art. 12 frais d'exploitation des Tennis de l'Orangerie.

Approuvé à l'unanimité

M^{rs} Boujard demande que les mesures soient prises pour que les eaux ne se versent pas sur les Courts.

Orateurs de Maître Labory.

Le Conseil Municipal